



# Les Cabochards

Club d'Éducation Canine et d'Agility  
Affilié à la SOCIÉTÉ CANINE de la HAUTE GARONNE  
Région Pyrénées Gascogne  
Association régie par la loi 1901  
Siège Social 8 rue de la Vendinelle 31240 l'Union  
Id. SCC / 2940

L'Union, le 13 novembre 2014

Madame, Monsieur le Président,

Le Club des Cabochards a le plaisir de vous informer qu'il organise le dimanche 14 décembre 2014, un CAESC et un Pass Agility.

L'objectif du CAESC (Certificat d'Aptitude à l'Éducation Sociale du Chien) vise à vérifier l'aptitude et la capacité à éduquer socialement son chien, par un maître qui a fait l'effort de s'inscrire dans un club pour parfaire l'éducation familiale de son compagnon. Le test comporte une partie théorique (connaissances sur le comportement canin et les lois concernant les chiens) et une partie pratique (positions de base, marche avec et sans laisse, sociabilité vis-à-vis des congénères et des personnes). Il est obligatoire de présenter la carte de base 2014, la licence 2015 ou, au moins, le numéro de la licence 2015 ainsi que le numéro FAPAC obtenus lors de la saisie de la demande.

L'objectif du Pass Agility est d'évaluer une équipe sur deux parcours niveau 1er degré (un Agility et un Jumping) avec des critères certes modestes, mais bien spécifiques (acquisition des obstacles, enchaînement) qui font qu'une équipe est prête pour un premier concours. Chaque participant sera également amené à expliquer oralement pour quelle raison une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question simple sur le règlement d'agility.

Pour se présenter au Pass Agility, le chien doit avoir au minimum 16 mois et avoir passé le CAESC. La licence 2015 est obligatoire ou, au moins, le numéro de cette licence ainsi que le numéro FAPAC obtenus lors de la saisie de la demande. Les propriétaires d'une licence ou d'une carte de base 2014 ne sont pas soumis à l'obligation du Pass Agility, mais peuvent le passer s'ils le souhaitent.

Ces deux évaluations se dérouleront au terrain du club, route d'Albi (RN88), 31180 Castelmaurou (GPS N 43°41.82060 ; E 1°33.39960), à partir de 9:30 pour le CAESC, à partir de 14:00 pour le Pass Agility (l'horaire sera réprécisé en fonction du nombre d'inscrits). Prévoir un repas hors sac que nous mangerons ensemble. Le club offre l'apéritif et le café !

Pour faciliter l'organisation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir retourner la feuille d'inscription au plus tard le :

7 décembre 2014

à David POWELL, 146 allée de Pierras, 31650 AUZIELLE

Comptant sur votre obligeance pour informer les membres de votre club, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

David POWELL  
Responsable des Activités Canines, Club des Cabochards